

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, duly authorized to that effect, have signed this Convention.

DONE in duplicate at Montreal, this 16th day of June 1983 in the English and French languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé la présente Convention.

FAIT en double exemplaire à Montréal le 16^{ième} jour de juin 1983 dans les langues française et anglaise, chaque version faisant également foi.

CHARLES LAPOINTE
For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

ABDOULAYE KONÉ
For the Government of the
Republic of the Ivory Coast
Pour le Gouvernement de la
République de Côte d'Ivoire